

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 827

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« développement durable »,

les mots :

« réduction de l'empreinte écologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à opérer un changement sémantique essentiel. Le concept de « développement durable » n'est pas pertinent et induit en erreur en laissant croire à une conciliation possible entre croissance économique infinie et préservation de l'environnement.

Il est plus juste d'y substituer l'expression « réduction de l'empreinte écologique » car elle désigne précisément l'objectif recherché.